



**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en dates du **24 novembre et du 10 décembre 2015**, s'est réuni le **16 décembre 2015 à 18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC.

ETAIENT PRESENTS :

MONSIEUR LE MAIRE,

Joseph CARLES, Premier adjoint

Monique COMBES, Christian BERGON, Françoise FOLI, Maurice BIDOUILH, Stéphanie SENSE, Pascal BOUREAU, Jean-Paul TEJEDOR, Catherine ESCHARD, Mohamed MAAFRI, Fabien NEGRIER,
Adjoints au Maire

Fouzia BENNAMA, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Maryse CAUJOLLE, Didier COMMINCAS, Jean-Claude DUBOS, Bernadette GUERY, Benoît GOMEZ, Laurence MASSETTE, Jean-Michel MAZARDO, Michelle NENADITCH, Danielle PEREZ,
Conseillers municipaux délégués

Bernard LOUMAGNE, Gilbert AJAS, Régis LEONARD, Marc POZZA, Marie-Christine CALVAIRAC, Valérie BUGEJA-FERNANDEZ, David GERSON
Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Alain RIGOUT a donné pouvoir à Didier COMMINCAS,
Denise COUFFIGNALS a donné pouvoir à Maryse CAUJOLLE,
Christian CORTES a donné pouvoir à Monique COMBES
Françoise LABORDE a donné pouvoir à Monsieur le Maire,
Corine BUISSON a donné pouvoir à Marc POZZA

-
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
 - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35 (34 pour le vote de la question n° 13)**
 - Dates de convocation : **24 novembre et 10 décembre 2015**
 - Date d'affichage : **10 décembre 2015**
 - Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **10 décembre 2015**
 - **Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2015 a été adopté à l'unanimité**
 - **Benoît GOMEZ** a été désigné secrétaire de séance.

PROPOS LIMINAIRES

MONSIEUR LE MAIRE a fait le point sur les élections régionales des 6 et 13 décembre derniers notamment concernant la région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon- en soulignant la très forte mobilisation républicaine des électeurs de l'agglomération toulousaine, en particulier ceux de Blagnac pour faire barrage au « national-populisme » et permettre la victoire de la liste conduite par Carole DELGA.

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé qu'il faisait partie des candidats élus de cette liste permettant ainsi à la ville de Blagnac d'être à nouveau représentée au sein du conseil régional.

MONSIEUR LE MAIRE a également indiqué qu'un accord de partenariat avait été signé entre Toulouse Métropole représentée par son Président Jean-Luc MOUDENC, et le Conseil Départemental, représenté par son Président Georges MERIC, pour la répartition des compétences entre les deux instances suite à la parution de la loi « NOTRe » (*). Ainsi, le Département financera à hauteur de 45 millions le nouveau Parc des Expositions à parité avec la Région. Ce projet pourra ainsi démarrer très prochainement.

(*) Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite "loi NOTRe"

MONSIEUR LE MAIRE a également indiqué que le tracé de la 3^{ème} ligne de métro reliant Colomiers, l'aéroport, la gare Matabiau, Montaudran, voire Labège avec la desserte des grands pôles économiques Airbus Group, Aerospace Campus de Montaudran et Thalès, d'où son nom « Toulouse Aerospace Express » (TAE) serait présenté ce vendredi par TISSEO.

MONSIEUR LE MAIRE a ensuite félicité les services municipaux, qui, en cette fin d'année, ont concocté un très beau programme d'animations original et créatif et ce, dans un contexte de réductions budgétaires :

- Illuminations de Noël (Département Manifestations et Centre Technique Municipal)
- Marché de Noël, avec le spectacle très remarqué « Les Irréels » créé par la compagnie « Créature » (Département Manifestations)
- Soirée du personnel et arbre de Noël des municipaux (Cabinet du Maire, Direction des Ressources Humaines)
- Repas des aînés (Direction des Affaires Sociales, Département Manifestations)
- Concert aux chandelles (Culture/Conservatoire de Musique)

MONSIEUR LE MAIRE a également remercié les Conseils de Quartiers et Madame ESCHARD, l'adjointe déléguée, qui ont contribué à créer une ambiance festive dans toute la ville.

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé que le principal point à l'ordre du jour de cette séance du conseil municipal était le vote du budget primitif 2016, élaboré dans un contexte identique à l'année passée :

- Baisse sensible des concours financiers de l'État
- Stabilité des taux locaux d'imposition et faible évolution des bases fiscales

MONSIEUR LE MAIRE a souligné que sa bonne gestion financière antérieure permet à la Ville d'amortir les contraintes qui lui sont aujourd'hui imposées. Elle doit cependant adapter sa gestion pour pouvoir faire face à des incertitudes financières de plus en plus grandes, tout en garantissant la réalisation des investissements nécessaires et en tenant les engagements pris en matière notamment d'équipements structurants.

MONSIEUR LE MAIRE a, pour finir, rappelé que lundi 11 janvier à 18h30 se tiendrait dans le gymnase d'Andromède, qui sera inauguré par la même occasion, la cérémonie des vœux.

Monsieur LEONARD est revenu sur les élections régionales et sur les 2211 votes blagnacais au second tour pour la liste « Front National ». Il a rappelé que l'extrême-droite en France a symbolisé la haine du Juif avec l'affaire Dreyfus, la collaboration avec les nazis sous le gouvernement de Vichy et qu'elle symbolise actuellement la haine de l'immigré. Il a regretté ces votes estimant que malgré les difficultés au quotidien que certains pouvaient rencontrer et qui pouvaient les pousser à ce vote extrême, il ne fallait pas oublier l'Histoire.

Monsieur LOUMAGNE a rejoint Régis LEONARD dans ses propos mais s'est déclaré offusqué par la façon dont son groupe avait été traité dernièrement.

Il a affirmé qu'un des articles du groupe, à paraître dans le journal municipal « FORUM », avait été censuré au motif qu'il contenait des éléments de polémique électorale et mensongers.

Il a également indiqué qu'une « enquête » avait été diligentée par le Premier adjoint à l'encontre d'une élue de son groupe, demandant au Président de l'université Toulouse Jean-Jaurès, son employeur, des précisions sur les propos qu'elle avait tenus lors de la dernière séance du conseil municipal indiquant qu'elle était enseignante en économie dans le cadre d'un master .

MONSIEUR LE MAIRE a répondu que le premier article proposé était injurieux à son endroit et concernait la campagne des élections régionales en cours, que M. Loumagne était lui-même candidat et que le second article proposé concernait toujours les élections régionales, contrevenant ainsi à la règle qui vaut que l'expression libre concerne la ville et la politique municipale.

MONSIEUR LE MAIRE a ajouté qu'en tant que directeur de la publication, il était en droit de demander le retrait de cet article et que le groupe « Pour les Blagnacais » était toujours en droit de faire un recours s'il estimait avoir été victime d'une censure illégitime.

Monsieur CARLES, Premier adjoint, a rappelé à Monsieur LOUMAGNE que l'élue à laquelle il faisait allusion, avait présenté son CV lors de la séance du conseil municipal, à savoir lors d'une réunion publique. Ses propos étant publics, il n'était pas interdit de les vérifier auprès du Président de l'université qui l'emploie en tant que cadre administratif, notamment ceux concernant son statut d'enseignante universitaire.

Monsieur GERSON a également évoqué les résultats des élections régionales et a exprimé son inquiétude face au nombre de voix obtenu par le Front National.

Monsieur GERSON a ajouté que face à cette situation, il ne pouvait que déplorer fortement les attaques personnelles dont il venait d'être témoin dans l'enceinte du conseil municipal et a souhaité que les échanges à venir aient une autre tenue.

MONSIEUR LE MAIRE a salué et approuvé les propos de M. Gerson, tout en regrettant que les querelles « ad nominem » soient toujours initiées par le même groupe d'opposition.

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE

1. MONSIEUR LE MAIRE A RENDU COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES DU 4 NOVEMBRE AU 3 DECEMBRE 2015
-

Aucune observation n'a été émise.

FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

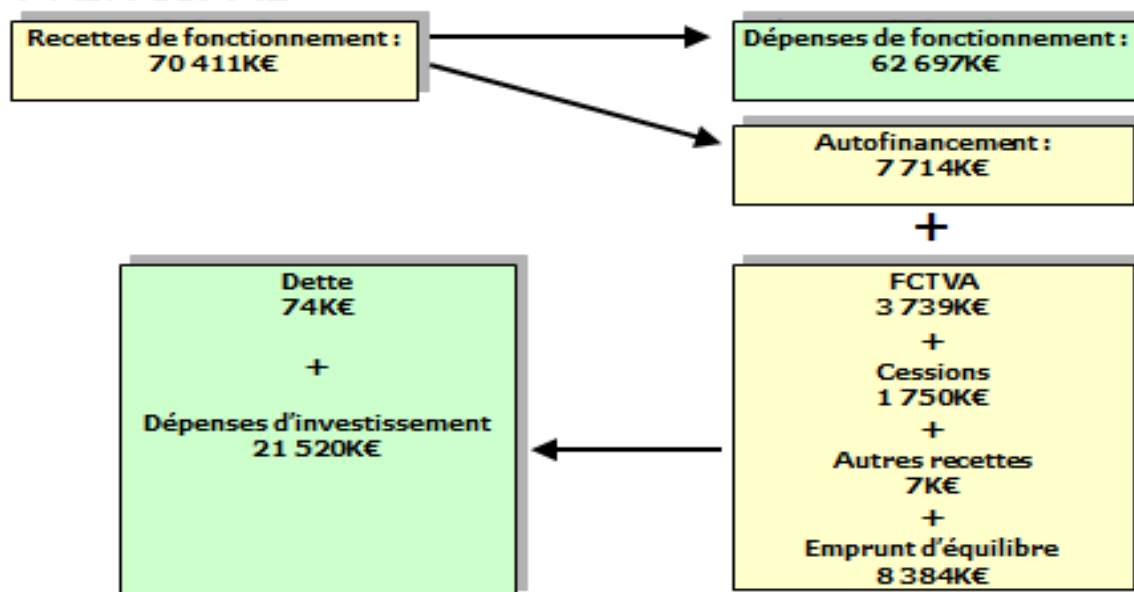
Rapporteur : Monsieur CARLES

2. BUDGETS PRIMITIFS 2016 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES "REGIE RESTAURATION", "REGIE DES TRANSPORTS" ET "AEROSCOPIA"
-

CONTEXTE FINANCIER NATIONAL

- Poursuite de la diminution des dotations de l'Etat, la réforme de la DGF a été reportée en 2017
- Poursuite de la hausse de la contribution au FPIC bien que l'augmentation ait été réduite au regard des objectifs initiaux
- Hausse du taux du FCTVA : 15,761% pour les réalisations de 2014 pour prendre en compte la hausse de la TVA au 1^{er} janvier 2014
- Actualisation forfaitaire des bases de +1% en 2016

BP 2016 : GRANDS EQUILIBRES BUDGET PRINCIPAL



Budget primitif 2016

BLAGNAC
ville vitalité

BP 2016 : EQUILIBRE FINANCIER

En euros	BP 2015	BP 2016	Evolution
Produits de fonctionnement	71 483 002	70 411 188	-1,5%
Dépenses de gestion	62 871 596	62 691 077	-0,3%
Épargne de gestion	8 611 406	7 720 111	-10,4%
Intérêts de la dette	7 500	5 900	-21,3%
Épargne brute	8 603 906	7 714 211	-10,3%
Capital de la dette	79 445	73 900	-7,0%
Épargne nette	8 524 461	7 640 311	-10,4%

- Taux d'épargne brute de la ville : 11% en 2016, malgré la réduction de 10% de l'épargne
- Capacité de désendettement : inférieure à 1 an

Budget primitif 2016

BLAGNAC
ville vitalité

BP 2016 : FONCTIONNEMENT

En euros	BP 2015	BP 2016	Variation
Fiscalité directe	27 000 000	27 175 000	0,6%
Autres impôts et taxes	1 222 000	1 413 000	15,6%
Attribution de compensation et DSC	29 409 151	29 499 342	0,3%
Concours financiers de l'Etat	1 653 635	340 035	-79,4%
Autres produits de fonctionnement	12 198 216	11 983 811	-1,8%
TOTAL	71 483 002	70 411 188	-1,5%

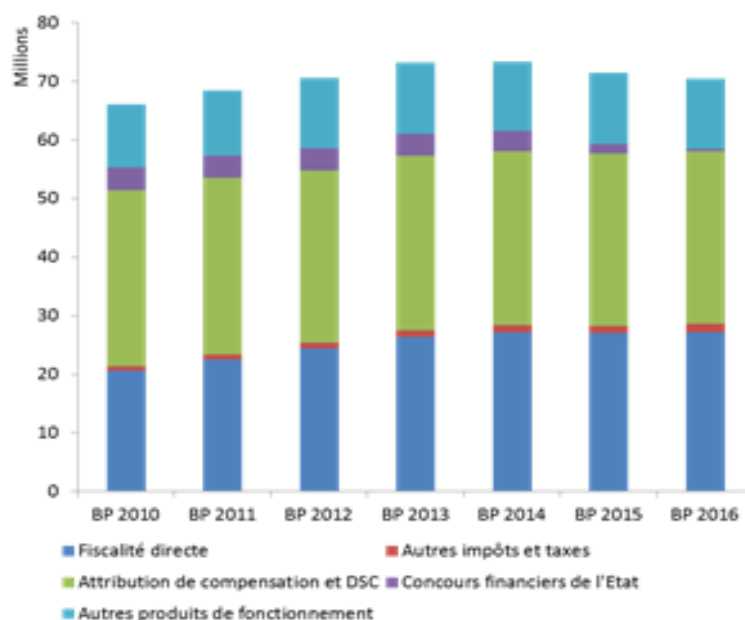
➤ RECETTES :

- Reversements de Toulouse Métropole : augmentation légère du fait de l'évaluation des transferts et de la hausse de la DSC
- Autres produits de fonctionnement : la baisse est liée à la réduction prévisible des aides de la CAF en matière de petite enfance du fait d'un changement de calcul
- Autres impôts et taxes : prévision tenant compte de la hausse des droits de mutation

Budget primitif 2016

BLAGNAC
ville vitalité

BP 2016 : FONCTIONNEMENT



Après avoir connu une progression régulière depuis 2009, les recettes de la ville connaissent une baisse depuis 2013.

Budget primitif 2016

BLAGNAC
ville vitalité

BP 2016 : FONCTIONNEMENT

➤ Fiscalité : Prévion de 27 175K€ (39% des recettes)

- ◆ Pas de hausse des taux communaux
- ◆ Actualisation forfaitaire des bases de +1%
- ◆ Hausse limitée du produit attendu du fait de la faible augmentation physique des bases, les opérations importantes n'étant pas achevées actuellement

<i>En euros</i>	BLAGNAC	TOULOUSE METROPOLE (2015)
Taxe d'habitation	6,54%	15,42%
TF propriétés bâties	32,72%	5,57%
TF propriétés non bâties	86,55%	31,54%



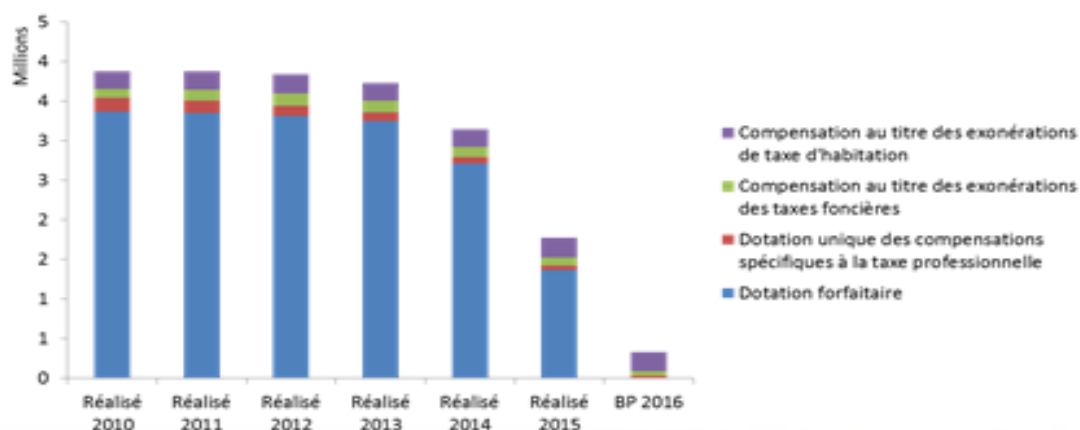
Budget primitif 2016

BLAGNAC
ville Vitalité

BP 2016 : FONCTIONNEMENT

➤ Impact des baisses de dotations et compensations :

<i>En K€</i>	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	BP 2016	Variation
TOTAL	3 879	3 877	3 838	3 729	3 144	1 649	335	-79,7%



Budget primitif 2016

BLAGNAC
ville Vitalité

BP 2016 : FONCTIONNEMENT

<i>En euros</i>	BP 2015	Alloué 2015	BP 2016	Variation / BP	Variation / Alloué
Charges à caractère général	21 809 487	22 797 761	21 462 430	-1,6%	-5,9%
Charges de personnel	36 539 235	36 543 935	36 884 955	0,95%	0,93%
Intercommunalité	253 200	253 200	146 500	-42,1%	-42,1%
Subventions aux associations	2 725 703	2 766 323	2 553 653	-6,3%	-7,7%
Autres charges de gestion	1 551 471	2 072 461	1 649 439	6,3%	-20,4%
TOTAL	62 879 096	64 433 680	62 696 977	-0,3%	-2,7%

Poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement : les charges de personnel évoluent de moins de 1%, bien que le GVT soit de 2% ; baisse des charges de fonctionnement courant et les subventions. La hausse des autres charges de gestion sont liées au FPIC et à l'intégration de la rémunération du délégataire de la crèche des Ecureuils.

BP 2016 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Subventions aux associations :
 - ◆ Baisse de l'enveloppe globale principalement due à la réduction des mises à disposition de personnel (MAD). En dehors de ces MAD, la réduction de l'enveloppe est de 3,1%.
- Pour certaines associations :
 - ◆ Financement sur projet
- Pour le FJEPS :
 - ◆ Acompte de 30% de la subvention antérieure et mise en place d'une convention clarifiant les liens avec les sections

BP 2016 : INVESTISSEMENT

La ville se désendettant, la structure de la section d'investissement est essentiellement composée de dépenses d'équipement. Ces dernières sont en hausse d'1M€, après une baisse en 2015.

<i>En euros</i>	BP 2015	Structure	BP 2016	Structure
Dépenses	20 594 491		21 594 050	
Dette	79 445	0%	73 900	0%
Dépenses d'équipement	20 515 046	100%	21 520 150	100%
Recettes	20 594 491		21 594 050	
Autofinancement	8 603 906	42%	7 714 211	36%
FCTVA	3 900 000	19%	3 739 000	17%
Cessions	1 380 000	7%	1 750 000	8%
Autres recettes	14 500	0%	6 500	0%
Emprunt d'équilibre	6 696 085	33%	8 384 339	39%



Budget primitif 2016

BLAGNAC
ville vitalité

BP 2016 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Programmes	AP	CP antérieurs	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
GS Andromède	14 541K€	13 576K€	945K€	20K€			
Multi accueil des Ecureuils	3 970K€	1 072K€	2 543K€	355K€			
Gymnase Andromède	6 232K€	1 609K€	4 373K€	250K€			
Complexe sportif Naudin	8 851K€	236K€	500K€	2 000K€	5 096K€	1 020K€	
UCP et cuisines satellites	15 442K€	14 867K€	425K€	125K€	25K€		
Hôtel de ville	17 000K€	126K€	350K€	2 000K€	6 000K€	6 000K€	2 524K€
Sites techniques	13 503K€	292K€	1 550K€	7 000K€	4 497K€	164K€	
Ferme de Pinot (budget annexe Aéroscopia)	4 100K€	19K€	1 000K€	2 200K€	700K€	181K€	
TOTAL	83 640K€	31 796K€	11 686K€	13 950K€	16 317K€	7 366K€	2 524K€



Budget primitif 2016

BLAGNAC
ville vitalité

BP 2015 PAR MISSION

➤ Enfance et petite enfance :

- ◆ Groupes scolaires Aérogare et des Prés (maternelle) : études pour la réorganisation et rénovation de ces 2 établissements
- ◆ Mise en œuvre de la délégation de service public suite à la livraison du Multi accueil des Ecureuils et la prise en compte de la rémunération du délégataire : 241K€

➤ Sports :

- ◆ Livraison du Gymnase Andromède en 2015, fin des paiements en 2016 : 250K€
- ◆ Démarrage des travaux du complexe sportif de Naudin : 2M€
- ◆ Étude de faisabilité pour la réalisation d'un bassin nordique : 40K€
- ◆ Étude pour la réhabilitation de la Patinoire : 20K€
- ◆ Travaux de remplacement de filtres au bassin d'apprentissage : 254K€



Budget primitif 2016

BLAGNAC
ville vitalité

BP 2015 PAR MISSION

➤ Affaires sociales :

- ◆ Réaménagement de l'Espace séniors : 200K€
- ◆ Relocalisation de la Maison de la Famille et de la Parentalité : 220K€
- ◆ Maintien des aides versées au CCAS et au Service d'aide à domicile : 180K€ et 190K€

➤ Affaires culturelles :

- ◆ Étude de faisabilité pour la réhabilitation d'Odyssud : 20K€
- ◆ Travaux d'adaptation des locaux du studio Polygone : 100K€

➤ Patrimoine :

- ◆ Réhabilitation de la salle Polyvalente des Ramiers : 1 120K€
- ◆ Opération hôtel de ville : démarrage des travaux de réalisation d'un parking souterrain : 2M€
- ◆ Réalisation des travaux pour les sites techniques : 7M€



Budget primitif 2016

BLAGNAC
ville vitalité

BP 2016 : LES BUDGETS ANNEXES

➤ Régie restauration : 4M€ de dépenses totales

- ◆ Poursuite de l'activité avec une réduction des prestations pour tiers
- ◆ Réduction des tarifs de refacturation au budget principal pour la restauration scolaire et le portage de repas afin d'absorber progressivement l'excédent cumulé de 1M€

➤ Régie des transports : 312K€ de dépenses totales

- ◆ Acquisition d'un véhicule programmé en 2016
- ◆ Réduction des tarifs de refacturation au budget principal afin d'absorber progressivement l'excédent cumulé de 221K€

➤ Aéroscopia : 2 400K€ de dépenses totales

- ◆ Travaux de réhabilitation de la Ferme de Pinot programmé en 2016 et 2017
- ◆ Prise en compte des 2 redevances versées par le délégataire



CONCLUSION

Les contraintes financières perdurent en 2016 pour les collectivités territoriales. La ville de Blagnac s'adapte à ce nouveau contexte et repense ses modes de fonctionnement interne et ses modes d'intervention vers le monde associatif, en privilégiant toujours l'intérêt des Blagnacais.

Dans les prochaines années, la ville va donc officier pour maintenir son niveau de service public tout en maîtrisant ses finances.

Le programme d'investissement se poursuivra en 2016 et les années suivantes pour maintenir les bâtiments et réaliser les nouveaux équipements nécessaires au public.



BUDGET PRINCIPAL**INVESTISSEMENT**

Dépenses totales		22 719 750,00
Recettes totales		22 719 750,00
Dépenses réelles	21 594 050,00	
Recettes réelles	13 879 839,00	
Dépenses d'ordre	1 125 700,00	
Recettes d'ordre	8 839 911,00	

FONCTIONNEMENT

Dépenses totales		70 836 888,00
Recettes totales		70 836 888,00
Dépenses réelles	62 696 977,00	
Recettes réelles	70 411 188,00	
Dépenses d'ordre	8 139 911,00	
Recettes d'ordre	425 700,00	

REGIE RESTAURATION**INVESTISSEMENT**

Dépenses totales		23 400,00
Recettes totales		23 400,00
Dépenses réelles	23 400,00	
Recettes réelles	11 152,00	
Dépenses d'ordre	0,00	
Recettes d'ordre	12 248,00	

FONCTIONNEMENT

Dépenses totales		3 999 339,00
Recettes totales		3 999 339,00
Dépenses réelles	3 987 091,00	
Recettes réelles	3 999 339,00	
Dépenses d'ordre	12 248,00	
Recettes d'ordre	0,00	

REGIE DES TRANSPORTS**INVESTISSEMENT**

Dépenses totales		45 000,00
Recettes totales		45 000,00
Dépenses réelles	45 000,00	
Recettes réelles	38 035,00	
Dépenses d'ordre	0,00	
Recettes d'ordre	6 965,00	

EXPLOITATION

Dépenses totales		274 451,00
Recettes totales		274 451,00
Dépenses réelles	267 486,00	
Recettes réelles	274 451,00	
Dépenses d'ordre	6 965,00	
Recettes d'ordre	0,00	

AEROSCOPIA

INVESTISSEMENT

Dépenses totales		2 510 000,00
Recettes totales		2 510 000,00
Dépenses réelles	2 310 000,00	
Recettes réelles	2 276 500,00	
Dépenses d'ordre	200 000,00	
Recettes d'ordre	233 500,00	

EXPLOITATION

Dépenses totales		125 000,00
Recettes totales		125 000,00
Dépenses réelles	91 500,00	
Recettes réelles	125 000,00	
Dépenses d'ordre	33 500,00	
Recettes d'ordre	0,00	

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR
- 27 VOIX POUR DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
-6 VOIX CONTRE DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE
-2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON

LES BUDGETS ANNEXES « RÉGIE DES TRANSPORTS » ET « RÉGIE RESTAURATION »
ONT ÉTÉ ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ

3. SUBVENTIONS 2016

1° Subventions de fonctionnement

Ces attributions concernent :

- Les associations afin de leur permettre d'assurer les activités sociales, culturelles ou sportives proposées à leurs adhérents.
Les attributions individualisées figurent dans la liste ci-jointe.
Le montant de subventions de fonctionnement affectées aux associations est de **2 414 071€**.
- Le CCAS pour une aide financière d'un montant de **180 000€** correspondant aux besoins financiers de son périmètre d'intervention.
- Le budget annexe « Service d'Aide à Domicile » pour une aide financière d'un montant de **190 260€**.

2° Subventions d'équipement

Une subvention d'équipement complémentaire de **2 276 500€** à amortir sur 15 ans, est attribuée au budget annexe « Aéroscopia » pour financer notamment la réhabilitation de la Ferme de Pinot.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE
PAR 29 VOIX POUR :**
**-27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**
**-2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**
(CONCERNANT LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT LE GROUPE S'EST ABSTENU)

**- 6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONCERNANT LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
-6 VOIX CONTRE CONCERNANT LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT

LES SUBVENTIONS POUR LE CCAS ET LE SAD ONT ÉTÉ ADOPTÉES A L'UNANIMITE

4. ADOPTION DE LA CONVENTION DE SOUTIEN POUR 2015 AVEC L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ET ACCEPTATION DE LA SUBVENTION INHERENTE DANS LE CADRE DES ACTIONS "DECOUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES" ET « SPORT SUR ORDONNANCE» .

Subvention d'un montant de 10 000 € pour l'année 2015 (3% du coût total)

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

1. ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Programmes	AP	CP antérieurs	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Groupe scolaire Andromède / P01E08	14 540 995	14 520 995	20 000			
Crèche des Ecureuils / P03E06	3 970 000	3 615 000	355 000			

Gymnase Andromède P05E06	/ 6 232 000	5 982 000	250 000			
Complexe sportif Naudin / P05E07	8 851 500	735 936,97	2 000 000	5 095 563,03	1 020 000	
Unité centrale de production et cuisines satellites / P35E04	15 442 022	15 292 022	125 000	25 000,00		
Hôtel de ville / P21E05	17 000 000	475 507,44	2 000 000	6 000 000	6 000 000	2 524 492,56
Restructuration des sites techniques / P21E06	13 503 067	1 842 308,36	7 000 000	4 496 505,60	164 253,04	
Ferme de Pinot (budget annexe Aérocopia) / A02E05	4 100 000	1 018 627,32	2 200 000	700 000,00	181 372,68	

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE POUR LES PROGRAMMES 1 A 5

**POUR LES PROGRAMMES 6 A 8 :
6 VOIX CONTRE DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

**ET 2 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

2. CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES : CETTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE CELLE EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2015

Provision pour créances douteuses de 351 000 € (budget principal), 21 200 € (Régie Restauration) et 25 000 € (Régie des Transports).

Précision : Pour le budget annexe Régie des Transports géré en M43, la provision doit être constatée de façon semi-budgétaire par une inscription sur le compte 6817 en dépense réelle.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

3. DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS : CETTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE CELLE EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il convient d'inscrire 25 000 € pour l'enregistrement de la provision pour créances douteuses. Cette provision est une opération semi-budgétaire et doit être inscrite sur le compte 6817 en dépense réelle.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une diminution de 25 000 € des dépenses imprévues.

Précision : Cette provision est une opération semi-budgétaire et doit être inscrite sur le compte 6817 en dépense réelle.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. TAXE DE SEJOUR : RETRAIT DE LA DELIBERATION EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2015

Par délibération en date du 20 novembre 2015, la Ville de Blagnac s'est opposée à la perception sur son territoire de la taxe de séjour métropolitaine, en vertu de l'article L5211-21 du CGCT. Les modalités de transfert de cette recette préservant ses finances, il est proposé de retirer la délibération susmentionnée.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AUX DEROGATIONS - ACCORDEES PAR LE MAIRE- AU REPOS DOMINICAL POUR LES COMMERCES DE DETAIL

Rapporteur : Monsieur COMMINCAS

Calendrier 2016 proposé :

- les 2 dimanches du premier week-end des 2 périodes de soldes : 10 janvier et 26 juin 2016,
- le dimanche de la période de rentrée scolaire : 4 septembre 2016,
- les 4 dimanches de fêtes de fin d'année : 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2016.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :
27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON
6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

10. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG -
ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE AU QUARTIER ANDROMEDE

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	22 885 €
• Part SDEHG	55 000 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	73 365 €
<hr/>	
TOTAL	151 205 €

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

URBANISME

Rapporteur : Monsieur BIDOUILH

11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RÉNOVATION DES FAÇADES DONNANT
SUR L'ESPACE PUBLIC DE L'IMMEUBLE À USAGE D'HABITATION SITUÉ 6, RUE DU
DOCTEUR GUIMBAUD À BLAGNAC AU PROFIT DE MONSIEUR THOMAS CHOPLIN DANS LE
CADRE DU PROJET BLAGNAC CENTRE 2020

Subvention d'un montant de 2 417,48€

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

**12. VENTE DES LOCAUX COMMUNAUX SITUÉS 6, AVENUE DU PARC À BLAGNAC
REPRÉSENTANT LES LOTS 15 ET 28 DE LA COPROPRIÉTÉ L'ORÉE DU PARC**

Vente des locaux communaux – anciennement dédiés à la crèche familiale « Les Lutins » situés dans la résidence Orée du Parc 6, avenue du Parc, à la société DENTAL SYNERGIE domiciliée 6, avenue de Fronton à Toulouse 31200 au prix de 101 000 € net vendeur.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. ACQUISITION DE LOCAUX A LA SEM OPPIDEA

Emprise de 5 405 m² à prendre comprenant un bâtiment d'intérêt collectif et des bâtiments modulaires d'une surface de plancher d'environ 410 m² pour un montant de 143 989,20 € HT agréé par le service des Domaines.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

**14. CESSION D' EMPRISES D'ESPACES VERTS A LA CITE JARDINS: DESAFFECTATION ET
DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

Dans le cadre du projet de résidentialisation de la Résidence « Le Clos de Brocéliande » avenue Louis Aragon, il convient de céder gratuitement à la Cité Jardins les espaces verts situés autour des bâtiments, faisant initialement parties du programme immobilier et pris en charge par la commune pour assurer leur entretien.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

ENFANCE EDUCATION

Rapporteur : Madame COMBES

15. ACTUALISATION DES REGLEMENTS D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

Les principales modifications, concernent :

- l'abandon d'une facturation établie sur des temps d'accueils forfaitaires et la prise en compte dorénavant du temps convenu dans le contrat d'accueil de l'enfant pour être au plus près des besoins des familles ;
- la diminution des jours de carence pour les absences maladies afin de veiller à optimiser les taux de facturation des établissements, cet élément étant devenu essentiel dans le taux de la PSU accordée par la CAF ;
- l'harmonisation d'un socle commun entre les 2 types d'accueil collectifs (régulier et occasionnel) pour une meilleure lisibilité et pour simplifier la gestion des multi-accueils ;
- la réorientation des missions des pédiatres de référence pour renforcer les temps de formation auprès des agents.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

JEUNESSE ET ANIMATIONS

Rapporteur : Monsieur MAAFRI

16. ACTUALISATION DU REGLEMENT POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE ET DES CONVENTIONS INHERENTES ET APPROBATION DE LA LISTE DES BENEFICIAIRES

Après 5 ans de fonctionnement, il est proposé :

- d'augmenter le nombre de bourses attribuées et de porter ce nombre à 12 ;
- de permettre aux personnes handicapées de bénéficier de ce dispositif via la formation « conduite adaptée » dispensée par certaines auto-écoles ;

En conséquence, il convient de modifier le règlement intérieur ainsi que les conventions de partenariat avec les auto-écoles participantes et les conventions d'engagement avec les bénéficiaires.

Il est donc proposé à l'assemblée d'adopter les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire et d'approuver l'attribution d'une bourse au permis de conduire aux bénéficiaires suivants :

- BAUDOUX Gaëtan
- CHASSAGNE Ophélie
- DEVILLE Mélissa
- DONATO Pablo
- GHAZARYAN Anna
- HEREDIA Françoise
- MAGNAT Alexia
- POURCET Ambre
- PRADELLES Léa
- TEICHEIRE Matthieu
- YOUB Nedir
- ZOUBIR Hadjer

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

17. REMPLACEMENTS TEMPORAIRES DE PERSONNELS TITULAIRES : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. CREATION D'EMPLOIS NON TITULAIRES POUR FAIRE FACE A DES ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES OU SAISONNIERS D'ACTIVITE

Filière / Cadre d'emplois	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative			
- Attaché	2		
- Rédacteur		8	
- Adjoint administratif 2 ^{ème} classe			28
Technique			
- Ingénieur	1		
- Technicien		2	
- Adjoint technique 2 ^{ème} classe			38
Sportive			
- Educateur des APS		3	
- Opérateur des APS			1
Culturelle			
- Bibliothécaire	1		
- Assistant de conservation du patrimoine		2	
- Adjoint du patrimoine			1
- Assistant d'Enseignement Artistique		3	
Sociale			
- Educateur de jeunes enfants		4	
- Assistant socio-éducatif		2	
- ATSEM			3
- Agent social 2 ^{ème} classe			12
Médico-sociale			
- Puéricultrice classe normale		1	
- Auxiliaire de puériculture			6
- Infirmier classe normale		1	
Animation			
- animateur		2	
- Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe <i>(animateurs référents, adjoints pédagogiques, directeurs ou adjoints au directeur)</i>			27
- Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe			105

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

19. MISE A JOUR DE LA LISTE DES EMPLOIS COMMUNAUX POUR LESQUELS UN LOGEMENT DE FONCTION, EST ATTRIBUE POUR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE ET MODALITES DE PAIEMENT DES CHARGES COURANTES AFFERENTES AU LOGEMENT

Le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 modifié, portant réforme des concessions de logement, a instauré de nouvelles règles, notamment la notion de nécessité absolue est précisée : elle est accordée lorsque l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate.

Dès lors, cette concession de logement est consentie à titre gratuit, à l'exception des charges locatives courantes (électricité, eau, gaz, assurance), et des taxes et impôts qui incombent à l'agent logé.

Certains logements étant intégrés dans des bâtiments communaux, ils ne disposent pas de compteur individuel. Il est donc proposé un paiement des consommations établi forfaitairement en fonction de la composition du foyer et de la typologie du logement.

Pour les logements dotés de compteurs individuels (eau, gaz, électricité), les agents devront souscrire personnellement leurs abonnements et s'acquitter des frais d'abonnements et de consommation.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUESTION(S) DIVERSE(S)

Monsieur LOUMAGNE a demandé si le terrain de rugby des Ramiers avait été homologué afin de permettre l'utilisation de la seconde tribune.

Monsieur CARLES a répondu que la demande d'homologation pour un nombre de spectateurs supérieur à celui autorisé depuis 1999 est en cours mais que les arcanes administratifs étaient par définition complexes.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 21H30.**

***LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE A L'HOTEL DE
VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.***